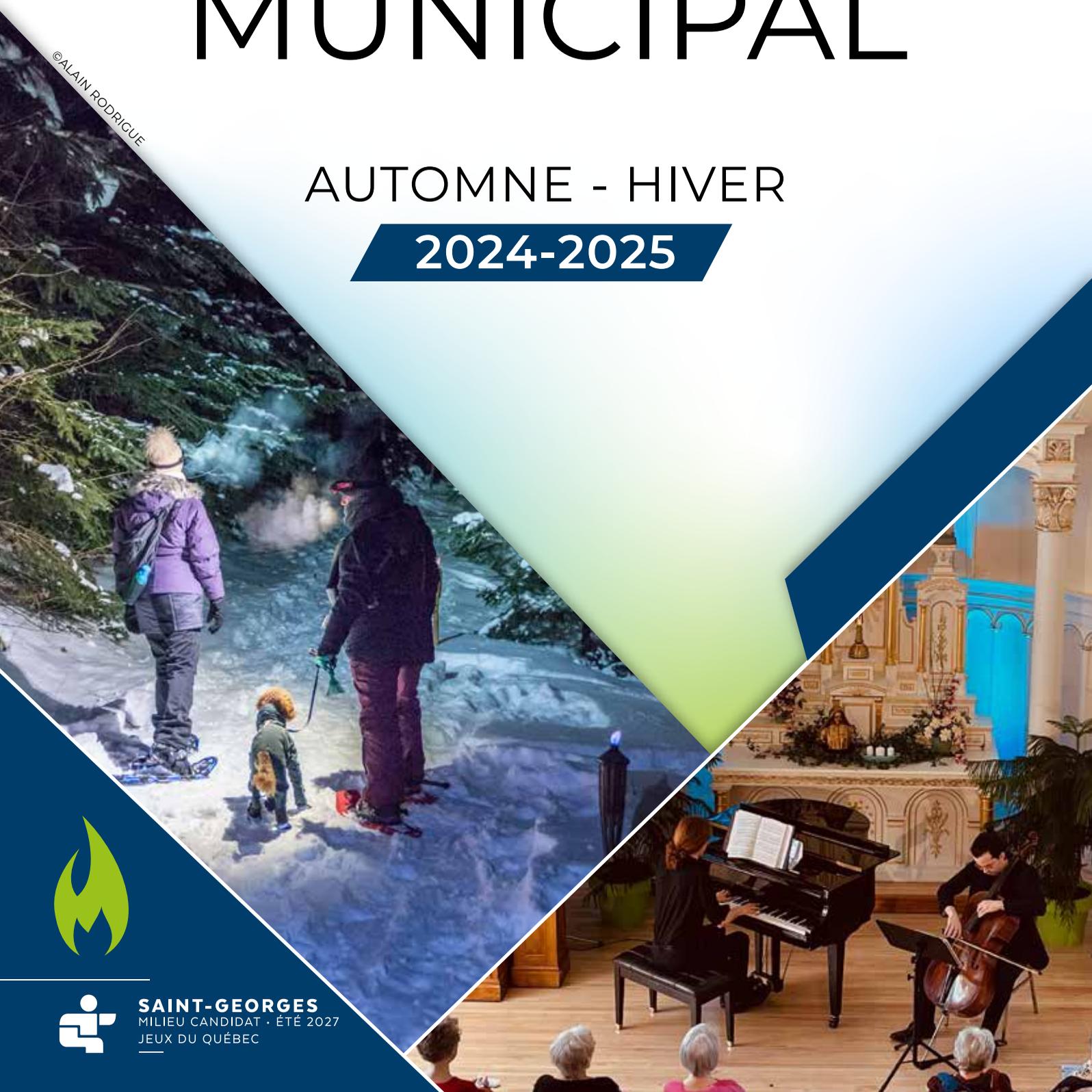




# BULLETIN MUNICIPAL

AUTOMNE - HIVER  
**2024-2025**

©ALAIN RODRIGUE



# Mot du maire



Chères citoyennes, chers citoyens,

## Jeux du Québec

Nous avons une occasion unique de mettre notre ville sur la carte en accueillant les Jeux du Québec à l'été 2027! Cet événement prestigieux ne serait pas seulement un moment de compétition sportive, mais aussi une chance de rassembler notre communauté, de célébrer notre talent local et de promouvoir notre région.

En effet, obtenir la Finale des Jeux du Québec à Saint-Georges représente une occasion exceptionnelle de valoriser et d'optimiser nos infrastructures sportives au bénéfice de nos jeunes. C'est offrir à nos enfants l'opportunité de vivre un moment inoubliable, de réaliser leurs rêves, ou de participer à l'évènement sportif le plus prestigieux du Québec. Qui ne se souvient pas de Jaro (hiver 1974) ou encore de Tigane (été 1979), car on en parle encore?

Aucun autre évènement dans la province ne rassemble 3 300 athlètes dans une même ville ou région pendant 10 jours. À cela s'ajoutent les retombées économiques considérables, estimées à 12 millions de dollars, ainsi qu'une subvention de 6 millions de dollars du gouvernement du Québec pour moderniser nos installations sportives.

Je vous invite donc à vous mobiliser et à apporter votre soutien pour que notre ville devienne la prochaine ville hôte des Jeux en appuyant notre candidature sur [GOSTG2027.COM](http://GOSTG2027.COM). La sélection sera connue en janvier 2025.

**Unissons nos forces; faisons de notre ville la prochaine ville hôte des Jeux du Québec!**

## Budget

Comme payeurs de taxes, vous serez tous d'accord avec moi sur le fait de reconnaître l'importance d'un budget municipal garant du bon fonctionnement de la Ville et d'une gestion saine et transparente de nos ressources financières.

Ainsi, au moment d'écrire ce texte, votre conseil municipal est de nouveau impliqué dans la préparation du budget de fonctionnement pour l'année 2025 et du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027. Ce processus nous permet de planifier nos investissements et de prévoir nos revenus, d'identifier les priorités, d'éviter les gaspillages tout en offrant à nos gestionnaires un cadre clair afin de réduire les risques de mauvaise gestion ou de déficit budgétaire.

Au Québec, les municipalités sont tenues de présenter un budget équilibré et notre conseil tient à offrir un compte de taxes qui respecte la capacité de payer de chacune et chacun d'entre vous.

D'ailleurs, je vous invite à participer activement à cette démarche en partageant vos idées, vos priorités et vos préoccupations avec vos conseillers respectifs. Vos contributions sont précieuses afin que le budget reflète les besoins réels de l'ensemble de notre communauté.

En résumé, un budget municipal est un outil essentiel pour gérer nos finances publiques, garantir le bon fonctionnement des services, et assurer à notre ville un développement équilibré et durable. Également, un budget bien géré contribuera à améliorer l'attractivité d'une communauté comme Saint-Georges en rassurant les investisseurs privés ou publics et en dynamiser l'économie locale.

C'est ainsi que nous poursuivons nos efforts pour assurer l'adoption du budget de fonctionnement 2025 et du plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 prévue le 16 décembre 2024.



# Élus municipaux 2021-2025



**Claude Morin**  
**Maire**

Le maire siège à tous les comités en plus de :

- Caucus des cités régionales – région 12 (UMQ)
- Comité socioéconomique de la Chambre de commerce de Saint-Georges
- Comité sur le transport aérien (UMQ)
- Comité politique sur l'habitation (UMQ)
- Commission sur le développement économique (UMQ)
- Conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- Conseil économique de Beauce (CEB)
- Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan (MRC)
- Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches (TRÉSCA)
- Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA)



**Serge Thomassin**  
**District 1**

- Accueil inconditionnel (*Au Berceuil*)
- Club de Hockey Beauce-Etchemins 2016
- Comité de candidature de la Finale des Jeux du Québec - été 2027
- Comité de circulation
- Comité de la sécurité publique (MRC)
- Comité des Fêtes de Saint-Georges
- Comité des loisirs et de la culture



**Tom Redmond**  
**District 2**

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité de démolition
- Comité de l'aéroport
- Réseau Rues principales



**Manon Bougie**  
**District 5**

- Mairesse suppléante
- Comité de candidature de la Finale des Jeux du Québec - été 2027
- Comité de la famille et des aînés
- Comité de relations professionnelles avec le personnel cadre
- Comité de travail supralocal en immigration
- Comité du régime de retraite des employés
- Comité Santé et mieux-être
- Comité programme « La SST, on y gagne tous » (*substitut du maire*)
- Espace MUNI
- Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan (MRC) (*substitut du maire*)
- Structure d'accueil et d'intégration municipale
- Transport Autonomie Beauce-Etchemins



**Jean Perron**  
**District 3**

- Club de Hockey Beauce-Etchemins 2016
- Comité de circulation
- Comité de l'aéroport
- Comité de la sécurité publique (MRC)
- Comité de la sécurité incendie (MRC)
- Comité des loisirs et de la culture
- Comité des travaux publics
- Comité intermunicipal de la cour municipale commune
- Taxibus Saint-Georges
- Tennis Beauce



**Esther Fortin**  
**District 4**

- Comité de démolition
- Comité de développement durable
- Comité des loisirs et de la culture
- Comité des travaux publics
- Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (*substitut*)
- Tennis Beauce



**Jean-Pierre Fortier**  
**District 6**

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité des travaux publics
- Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud



**Olivier Duval**  
**District 7**

- Beauce Art
- Comité culturel (MRC)
- Comité de démolition
- Comité de développement durable
- Plan d'action à l'égard des personnes handicapées



**Renaud Fortier**  
**District 8**

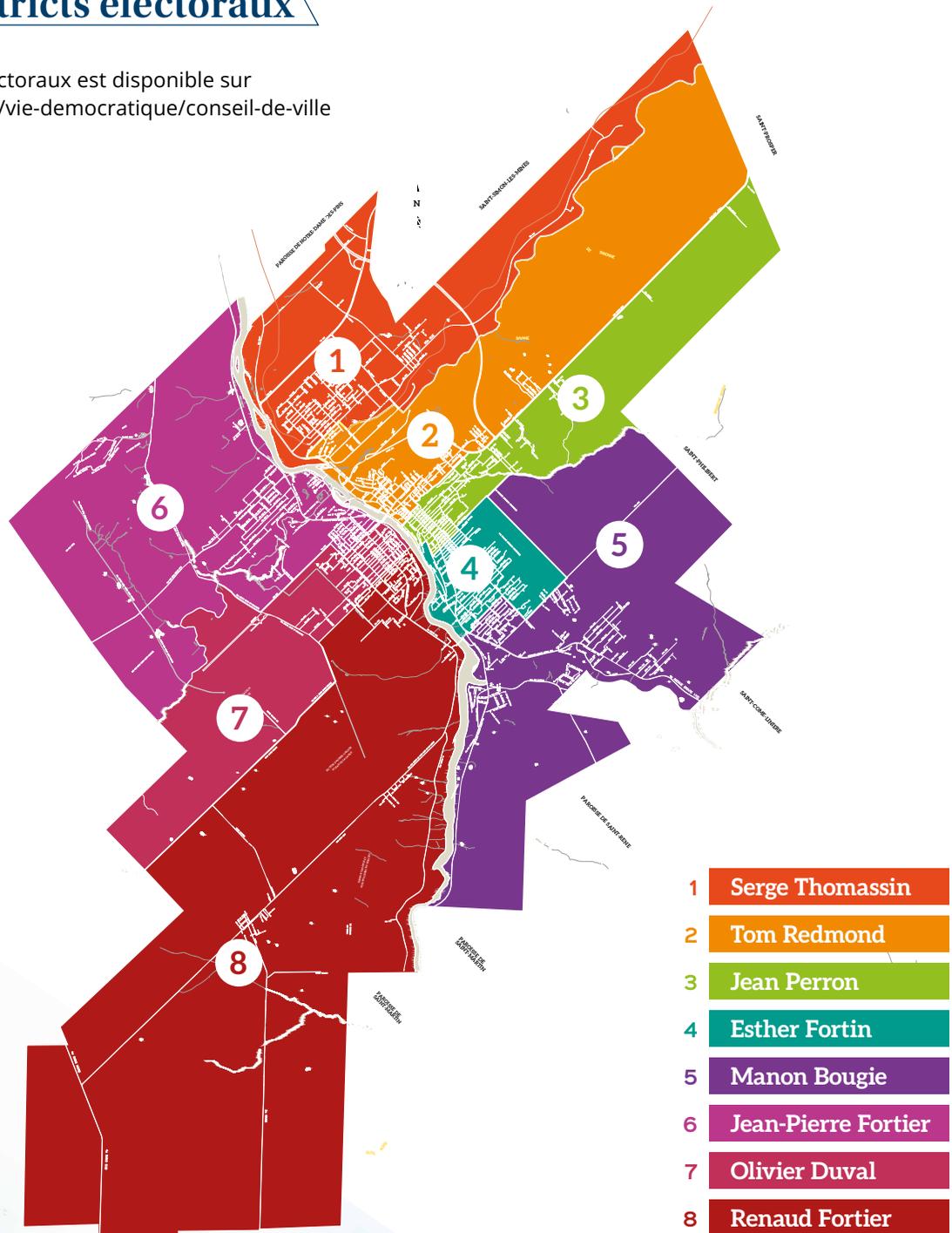
- Comité consultatif agricole (MRC)
- Comité d'investissement commun (CEB)
- Structure d'accueil et d'intégration municipale (*substitut*)
- Table de concertation en logement social et communautaire
- Taxibus Saint-Georges



# Districts électoraux 2021-2025

## Carte des districts électoraux

La carte des districts électoraux est disponible sur  
[saint-georges.ca/ville/vie-democratique/conseil-de-ville](http://saint-georges.ca/ville/vie-democratique/conseil-de-ville)



# Renseignements en vrac

## La Ville au bout du fil

Renseignements généraux	418 228-5555
Police ( <i>Sûreté du Québec</i> )	418 228-5531
Urgence ( <i>police, incendie et ambulance</i> )	911
Urgence municipale ( <i>en dehors des heures d'ouverture</i> )	311
Sécurité incendie ( <i>administration</i> )	418 228-5786
Permis de construction et de rénovation	418 226-2217
Taxes ( <i>Service des finances</i> )	418 228-5555
Travaux publics	418 226-2298
Lampadaires de rue défectueux	418 226-2216
Bacs roulants 360 litres	418 226-2216
Entretien des parcs et terrains	418 228-8155
Service des loisirs et de la culture	418 228-8155



## Heures d'ouverture

Les bureaux administratifs de la Ville sont ouverts **du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.**

**Fermés entre 12 h et 13 h.**

Les bureaux administratifs seront **fermés pour la durée des Fêtes du 24 décembre au 2 janvier inclusivement.**

## Contactez-nous sur le Web

-  [saint-georges.ca](http://saint-georges.ca)
-  [info@saint-georges.ca](mailto:info@saint-georges.ca)
-  [/villedesaintgeorges](https://www.facebook.com/villedesaintgeorges)

## Séances du conseil municipal

Les séances publiques ont lieu à **19 h 30** aux dates suivantes :

<b>11 novembre</b>	<b>24 mars</b>
<b>25 novembre</b>	<b>14 avril</b>
<b>16 décembre</b>	<b>28 avril</b>
<b>20 janvier</b>	<b>12 mai</b>
<b>10 février</b>	<b>26 mai</b>
<b>24 février</b>	<b>9 juin</b>
<b>10 mars</b>	<b>23 juin</b>

**NousTV**

Les séances sont télédiffusées en direct sur les canaux 9 et 555. Elles sont en rediffusion le lendemain à 18 h et 22 h.

 **TELUS**  
Optik™ TV

Pour les abonnés TELUS, les séances sont diffusées en direct sur Télé OPTIK aux positions 511 et 135.

Les procès-verbaux des séances du conseil sont visibles sur le site Web de la Ville au [saint-georges.ca/ville/vie-democratique/seances-du-conseil](http://saint-georges.ca/ville/vie-democratique/seances-du-conseil). Il est également possible de visionner les séances en reprise dans la zone vidéo de ce code QR. Les séances sont mises en ligne dans les 48 heures suivant la séance.



# Cour municipale

## Qu'est-ce qu'une cour municipale?

La cour municipale de la Ville de Saint-Georges dessert 27 municipalités et deux MRC. Comme la cour municipale est un tribunal de première instance, elle prône l'exercice d'une justice de proximité et à cette fin, des séances sont prévues en journée et en soirée afin d'adapter son offre de services aux besoins des justiciables, des intervenants et des témoins. La cour municipale est une institution judiciaire permettant à tous les citoyens d'avoir accès à la justice, principalement en matière pénale relativement aux infractions poursuivies en vertu du Code de la sécurité routière, des règlements municipaux ainsi que certaines lois provinciales.



© AdobeStock

## Stationnement en période hivernale

Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner un véhicule dans une rue pendant la période commençant le 1<sup>er</sup> novembre et se terminant le 31 mars de chaque année, entre 23 h et 7 h. (Règlement n° 588-2015, Art. 58)



# EN CAS D'URGENCE

## SOYEZ JOIGNABLE RAPIDEMENT PAR LA VILLE

Inscrivez-vous en 2 minutes en balayant le code QR  
ou en vous rendant sur notre site Web :

 [portailcitoyen.cauca.ca/home](http://portailcitoyen.cauca.ca/home)

Parce qu'en situation d'urgence, chaque seconde compte!



# LES JARDINIERS DE L'ÎLE POZER RECRUTENT



Rejoignez l'équipe!

 /jardiniersdelile



# Travaux publics

## Déneigement

Afin de faciliter les opérations de déneigement et de minimiser le temps de réponse, la ville est divisée en 7 zones sous la responsabilité de différents entrepreneurs.

Les employés municipaux sont responsables de l'épandage des fondants pour toutes les zones, à l'exception des zones 5 et 6 où il est confié aux entrepreneurs.

### Zone 1 Est Centre-Ville

De la rivière Famine à la 159<sup>e</sup> Rue, entre la rivière Chaudière et le boulevard Lacroix inclusivement.

### Zone 1 Ouest

De la rivière Chaudière à la 22<sup>e</sup> Avenue, entre la rivière Pozer et la 40<sup>e</sup> Rue.

### Zone 2 Nord

À partir de la rivière Famine et de la rivière Chaudière jusqu'aux limites nord de Saint-Georges.

### Zone 5 Aubert-Gallion et Saint-Jean-de-la-Lande

De la ceinture du secteur ouest de Saint-Georges, jusqu'aux limites des municipalités de Saint-Martin, Saint-Honoré, Saint-Benoît-Labre et Notre-Dame-des-Pins.

### Zone 3 Centre

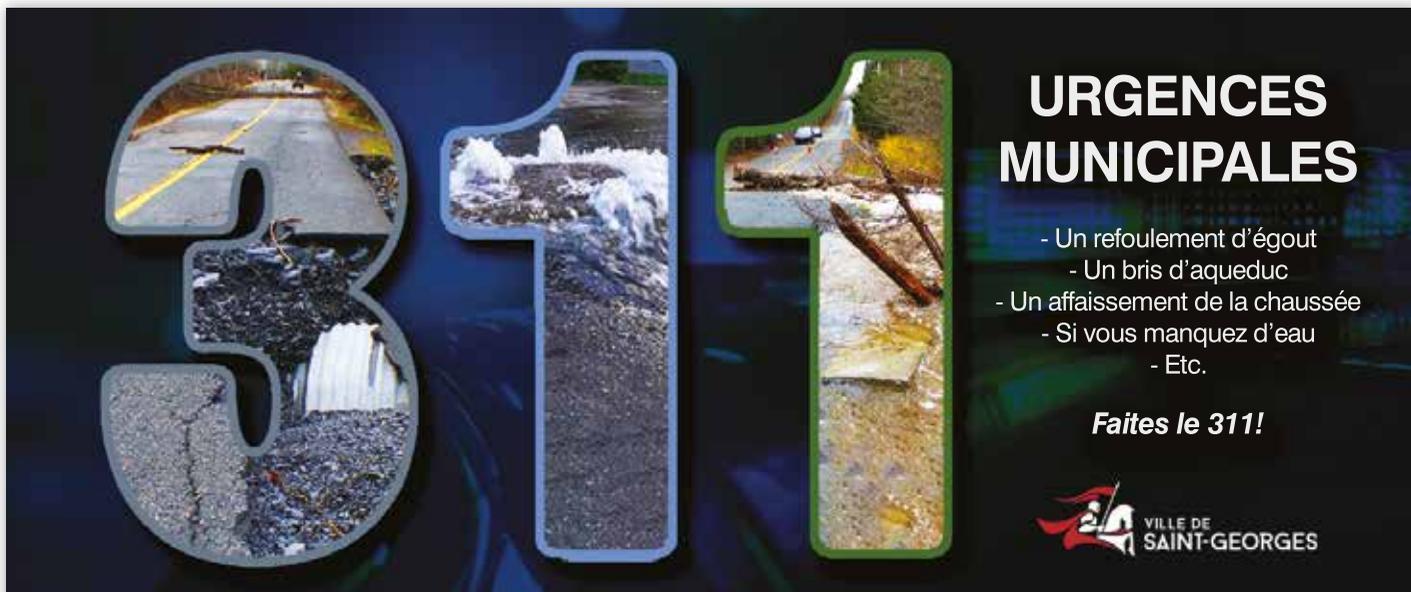
De la rivière Famine à la 150<sup>e</sup> Rue inclusivement, entre le boulevard Lacroix et les limites est de Saint-Georges.

### Zone 6 Lac des îles

Rues et avenues qui ceignent le secteur du Lac des îles.

### Zone 4 Sud

De la 151<sup>e</sup> Rue jusqu'aux limites sud de la ville, entre le boulevard Lacroix et les limites est de Saint-Georges.



**URGENCES MUNICIPALES**

- Un refoulement d'égout
- Un bris d'aqueduc
- Un affaissement de la chaussée
- Si vous manquez d'eau
- Etc.

**Faites le 311!**

 VILLE DE SAINT-GEORGES



## Priorité et sécurité

Lors de l'épandage de fondants et d'abrasifs, nous traitons en priorité les grandes artères et les rues à forte pente : pensez à les utiliser si vous avez à vous déplacer!



## Adapter sa conduite aux conditions hivernales

Réduire sa vitesse, garder ses distances et rester attentif aux changements dans les conditions de la route demeurent l'attitude la plus sécuritaire.



## Bris causé par le déneigement

Si votre propriété est endommagée accidentellement par les équipements de déneigement, ce qui se produit particulièrement en début de saison quand la mince couverture de neige réduit la visibilité, vous pouvez signaler ces incidents : ☎ 418 226-2298.



## Dépôt de neige ou de glace

Il est interdit de déposer de la neige ou de la glace dans un endroit public à moins d'avoir obtenu préalablement une autorisation écrite de la Municipalité. (Règlement n° 588-2015, Art. 39)



La neige ou la glace ne doit pas nuire à la visibilité d'un panneau de circulation ou d'un feu de circulation.



La neige ou la glace ne doit pas nuire à la visibilité à une intersection.



La neige ou la glace ne doit pas être accumulée à moins de 1,5 m d'une borne-fontaine.



## Quelques projets 2024

### Camion écoureur d'égouts

En août dernier, la Ville a procédé au remplacement de son camion écoureur d'égouts.

Cet équipement multifonctionnel est employé pour l'entretien des conduites d'égout pluvial et sanitaire, y compris le débouchage en cas d'urgence, ainsi que pour le nettoyage des puisards et des trottoirs. Il est également équipé d'une fonction d'hydro-excavation. Cette opération consiste à creuser à l'aide d'un jet d'eau à haute pression et à extirper la matière au fur et à mesure à l'aide d'un vacuum puissant. Ceci permet de creuser rapidement et efficacement dans des zones restreintes avec un impact mineur sur les terrassements et sur l'environnement à proximité.



### De nouveaux locaux pour la cour municipale

En mars dernier, la Ville a octroyé un contrat pour l'aménagement de locaux dédiés à la cour municipale ainsi que pour différents travaux à l'hôtel de ville.

Ces travaux visent à aménager des locaux conformes au guide d'aménagement des cours municipales, à tenir compte de la sécurité du personnel et de la clientèle.

La cour municipale sera aménagée au 1<sup>er</sup> étage dans les anciens locaux de la caserne incendie. Les travaux devraient être complétés à l'hiver 2025.



### Plantations de relèves

Depuis plusieurs années, le Service des travaux publics concentre ses efforts à augmenter la présence d'arbres, plus particulièrement en milieu urbain. Ces arbres permettent à la fois de réduire les îlots de chaleur et de purifier l'air que nous respirons, tout en absorbant des quantités impressionnantes d'eau.

Nous devons également préparer la relève des frênes qui sont menacés par l'agrile du frêne, un insecte exotique qui tue systématiquement les frênes attaqués. Ces plantations peuvent parfois donner l'impression que des sujets sont inutilement plantés trop près d'arbres matures, mais souvenez-vous qu'il faut intervenir maintenant, pour atténuer les effets à venir. Si vous possédez un frêne sur votre terrain, n'hésitez pas à en planifier rapidement la relève. Inutile de le couper s'il est en santé, mais prévoyez son remplaçant dès maintenant.

La diversification demeure la meilleure solution pour augmenter la résilience de la foresterie urbaine. De cette façon, nous avons moins de risque de voir disparaître nos arbres en grand nombre dans un même espace.



# Service de l'urbanisme

Les citoyens sont invités à privilégier les services en ligne ou à communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone.

☎ 418 226-2217 ou 418 228-5555, poste 3217

✉ [urbanisme@saint-georges.ca](mailto:urbanisme@saint-georges.ca)



**Pour rencontrer notre personnel, vous devez d'abord prendre rendez-vous.**

## Garages et abris de toile

Les garages et abris de toile peuvent être installés à compter du 1<sup>er</sup> octobre.

Ils doivent être installés à au moins 1,5 m d'une borne-fontaine, d'un trottoir ou d'une bordure de rue. En l'absence de ces éléments, le garage ou l'abri doit être à au moins 1,5 m du pavage ou de l'accotement. Aucun permis n'est requis.



© Adobestock

## En ligne

### Règlements d'urbanisme et plan de zonage

Les règlements d'urbanisme et le plan de zonage peuvent être consultés sur notre site Web.



### Demande de permis

Il est possible de faire une demande de permis en ligne à partir du site Web de la Ville.



# Service incendie

Le Service de la sécurité incendie sollicite la collaboration des citoyens afin de réduire les risques d'incendie et de diminuer le nombre d'interventions liées aux systèmes de chauffage au bois. Voici quelques conseils importants :

## Appareil de chauffage

### Ramonage annuel

Même si vous n'utilisez votre cheminée que rarement, il est essentiel de la faire ramoner au moins une fois par an pour éliminer la créosote et les autres dépôts inflammables.

### Utilisation de bois approprié

Utilisez uniquement du bois sec. Le bois vert ou humide produit plus de créosote pouvant obstruer votre cheminée et augmenter le risque d'incendie.

### Éviter les matériaux inappropriés

Ne brûlez pas de retailles de bois provenant de palettes ou de matériaux de construction, car ces matériaux contiennent des traitements chimiques qui augmentent la production de créosote et peuvent endommager votre cheminée.

### Bûches écologiques et bûches de ramonage

Bien qu'elles puissent aider à réduire la formation de créosote, elles ne remplacent pas le ramonage physique de la cheminée. Assurez-vous de toujours faire ramoner votre cheminée par un professionnel qualifié.



© AdobeStock

## Avertisseur de monoxyde de carbone

### Installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone

Si vous avez un système de chauffage à combustible, un garage attenant à la maison, ou des appareils au gaz, installez des avertisseurs de monoxyde de carbone à chaque étage, près des chambres et dans les zones où les appareils au gaz sont utilisés.

Testez régulièrement les avertisseurs pour vous assurer qu'ils fonctionnent correctement et remplacez les piles ou l'appareil selon les recommandations du fabricant.

### Sécurité liée au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui ne peut être détecté qu'avec un avertisseur spécifique. Il est important de ne pas ignorer les alertes de votre avertisseur et de réagir rapidement en cas de détection.



© AdobeStock



## Gestion des chaudières de cendres

Ne laissez jamais les cendres chaudes à l'intérieur de votre résidence. Transférez-les dans un contenant résistant à la chaleur et doté d'un couvercle hermétique; puis placez ce contenant à l'extérieur, loin du bâtiment et de matières inflammables.

Assurez-vous que les cendres sont complètement refroidies avant de les entreposer afin d'éviter tout risque d'incendie.



© AdobeStock

## Rappel important - REMPLACEMENT DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

Lors de nos visites de prévention incendie, nous avons constaté que de nombreux avertisseurs de fumée n'ont pas été remplacés après avoir atteint leur durée de vie maximale de 10 ans. Qu'ils soient électriques ou à batterie, il est crucial de remplacer vos avertisseurs de fumée tous les 10 ans.

### Pourquoi remplacer vos avertisseurs de fumée?

- Avec le temps, les avertisseurs de fumée peuvent perdre en sensibilité, ce qui peut compromettre leur capacité à détecter les incendies rapidement.
- Les modèles plus récents sont dotés de technologies améliorées pour une détection plus rapide et plus fiable.
- Le remplacement régulier des avertisseurs de fumée contribue à garantir la sécurité de votre foyer.

### Quoi faire?

- **Pour vérifier l'âge des avertisseurs de fumée :** Consultez la date de fabrication indiquée sur le côté ou à l'arrière de l'appareil. Si celle-ci dépasse 10 ans, ou s'il n'y a pas de date, il est temps de remplacer l'appareil.
- **Installez de nouveaux avertisseurs de fumée :** Optez pour des modèles conformes aux normes actuelles. Installez-en un sur chaque étage de votre logement, y compris dans les chambres à coucher.
- **Testez régulièrement :** Testez vos nouveaux avertisseurs une fois par mois et remplacez les piles si nécessaire.



© AdobeStock

En vous assurant que vos avertisseurs de fumée sont conformes et en bon état de fonctionnement, vous garantissez la protection de la vie des occupants.

Pour toute question ou besoin d'assistance concernant le remplacement de vos avertisseurs de fumée, n'hésitez pas à nous contacter.

**Soyez acteur de votre sécurité, nous sommes là pour vous soutenir.**



# Service des finances

## Portail Voilà!

Nous vous invitons à vous inscrire à **Voilà!** Cela vous permettra de recevoir un courriel chaque fois qu'un compte de taxes est émis. Vous pourrez également :

- Consulter vos comptes de taxes en ligne;
- Constater votre solde courant;
- Programmer vos paiements en quelques clics et éviter ainsi les frais d'intérêt.

Lors de votre inscription, assurez-vous d'avoir complété toutes les étapes jusqu'à l'affichage du message suivant dans l'onglet propriété : « **Vous êtes abonné(e) afin de recevoir les comptes de taxes en ligne seulement. AUCUNE copie papier ne vous sera envoyée.** »

Soyons écolos et faisons un petit effort afin de diminuer notre empreinte écologique.

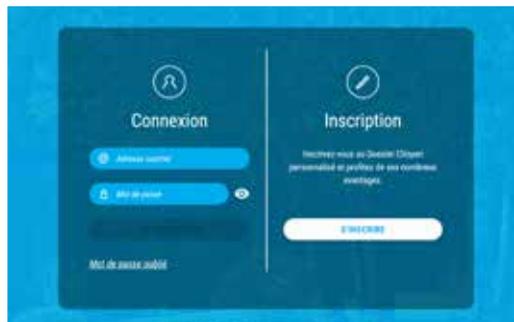
## Dépôt du rôle d'évaluation foncière

Tous les 3 ans, Ville de Saint-Georges doit faire dresser son rôle d'évaluation foncière par son évaluateur, la firme Évimbec Itée. Le nouveau rôle sera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et ce jusqu'au 31 décembre 2027. L'évaluation foncière est établie en fonction de la valeur réelle ou marchande d'une propriété à une date précise, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour le nouveau rôle, c'est ce qu'on appelle la date du marché. Un avis d'évaluation foncière vous sera envoyé par la poste en décembre 2024 afin de vous informer de la nouvelle valeur de votre propriété qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour information ou contestation, veuillez consulter notre site Web au [saint-georges.ca/ville/administration/evaluation-fonciere](http://saint-georges.ca/ville/administration/evaluation-fonciere).

## Questions

La 4<sup>e</sup> et dernière échéance pour le paiement de votre compte de taxes était le 16 septembre 2024. Vous avez des doutes quant à savoir si vous l'avez payé ou si vous avez un retard de paiement?

N'hésitez pas à vérifier le tout avec le Service des finances par courriel à [perception@saint-georges.ca](mailto:perception@saint-georges.ca) ou en appelant au **418 228-5555**.



## Modes de paiement des taxes foncières

### 1 Sur le site Web de votre institution financière

### 2 Sur la plateforme de paiement en ligne :

- Soit via votre compte « Voilà! » au [saint-georges.appvoila.com/fr](http://saint-georges.appvoila.com/fr)
- Soit via le site Web de la Ville : [services/services-en-ligne/paiement-des-taxes-et-factures](http://services/services-en-ligne/paiement-des-taxes-et-factures).

Inscrivez votre numéro de client et le numéro du compte (numéro de facture).

### 3 Par la poste : 11700, boulevard Lacroix, Saint-Georges (Québec) G5Y 1L3.

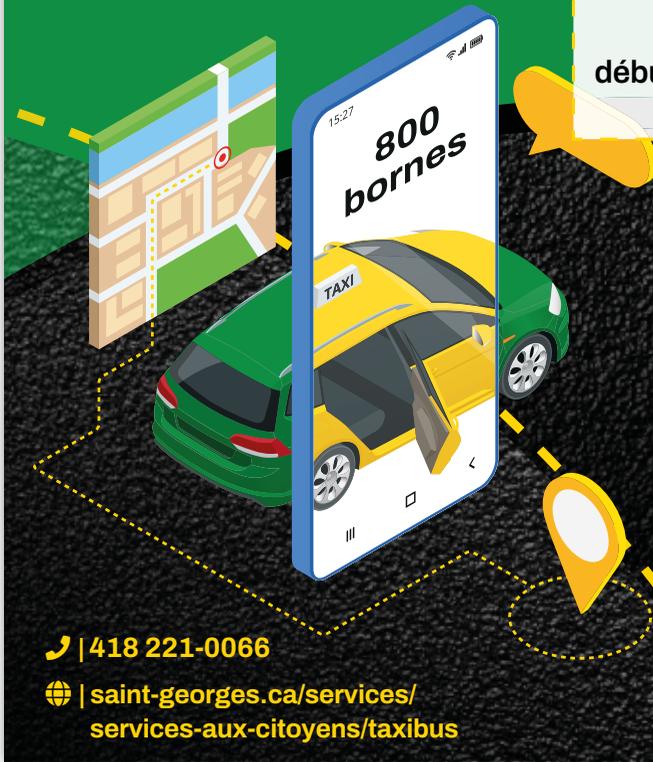
Assurez-vous de prévoir un délai postal suffisant, car nous encaissons les chèques à la date de réception du chèque.

### 4 Par débit, chèque ou argent comptant en vous présentant en personne à l'hôtel de ville de Saint-Georges.

Advenant qu'un contribuable ne reçoive pas son compte de taxes municipales, il doit lui même prendre l'initiative de communiquer avec le Service des finances au **418 228-5555**.

## À surveiller!

Une nouvelle application mobile sera lancée au début de l'année 2025. Elle vous permettra de réserver vos transports, et bien plus!



- Arrivez au minimum 5 minutes à l'avance;
- Préparez votre argent comptant et votre carte de membre;
- Les animaux sont interdits;
- Tout sac ou petit colis doit être posé sur vous ou à vos pieds. Seules les poussettes pliantes sont acceptées dans le taxi;
- Respectez les règles de sécurité en vigueur : on s'attache.

Inscrivez-vous!



📞 | 418 221-0066

🌐 | [saint-georges.ca/services/  
services-aux-citoyens/taxibus](http://saint-georges.ca/services/services-aux-citoyens/taxibus)

trait d'union  
SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS EN BEAUCE-SARTIGAN

## SERVICE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION EN BEAUCE-SARTIGAN

Le succès d'une belle intégration dans une nouvelle communauté passe par l'accueil et la découverte de son milieu! Vous êtes un ou une nouvelle arrivante ou vous connaissez des nouveaux arrivants? Venez nous visiter au CJE Beauce-Sud!

### ADRESSEZ-VOUS AU CJE POUR :

- Aide et accompagnement individuel pour les nouveaux arrivants;
- Organisation d'activités visant la promotion des différentes cultures et le rapprochement interculturel;
- Semaine québécoise des rencontres interculturelles;
- Pique-nique interculturel;
- Repas-partage de la nouvelle année;
- Services aux entreprises afin de faciliter l'intégration en emploi des personnes immigrantes.



📍 Carrefour jeunesse emploi de Beauce-Sud  
11920, 1<sup>re</sup> Avenue, Saint-Georges

📞 418 228-9610

 2230

✉ [cje@cjebeauce-sud.com](mailto:cje@cjebeauce-sud.com)

🌐 [cjebeauce-sud.com](http://cjebeauce-sud.com)



# Services techniques

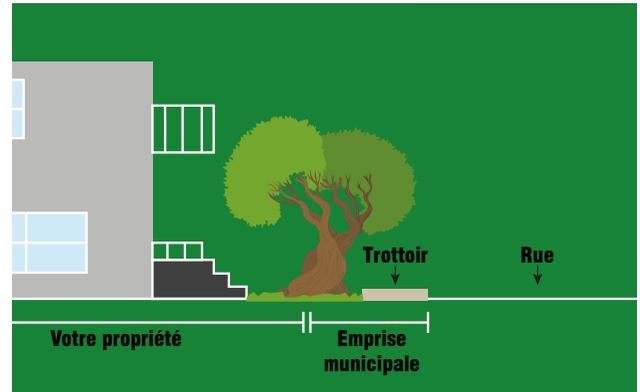
## Aménagements dans l'emprise municipale

### Le saviez-vous?

Il existe une bande de terrain se situant entre le trottoir ou la bordure de la rue et votre propriété qui est désignée comme étant l'emprise municipale. Cette bande de terrain appartient à la Ville. L'étendue de l'emprise peut varier d'une rue à une autre, elle apparaît sur votre certificat de localisation.

La municipalité peut, à tout moment, exécuter ou faire exécuter des travaux jugés nécessaires dans cette emprise municipale.

Ville de Saint-Georges est dotée d'un règlement concernant les travaux dans l'emprise publique qui stipule entre autres ceci :



## Articles extraits du Règlement n° 819-2021

- 7.5** Hormis les entrées charretières et les trottoirs qu'il est en droit d'aménager conformément au présent règlement ou à tout autre règlement municipal, il est interdit à tout propriétaire riverain d'aménager l'emprise de la voie publique de façon à ce que les véhicules routiers puissent s'y stationner.
- 7.6** Nonobstant le présent règlement, nul ne peut remblayer ou remplir les fossés des chemins publics à l'exception de la Ville.
- 7.7** Tous les travaux faits dans l'emprise d'une voie publique par le propriétaire riverain doivent être exécutés de manière à ce qu'ils ne soient pas susceptibles d'endommager le domaine public ou de nuire aux différentes opérations d'entretien et de déneigement de la Ville, au drainage, ni constituer une nuisance à la circulation ou un danger pour la sécurité publique.
- 7.8** Sans restreindre la généralité du paragraphe 7.7, il est notamment interdit à tout propriétaire riverain de planter des arbres, d'installer un lampadaire, de construire des murs, murets, quais ou clôtures, de faire du pavage ou du trottoir ou de procéder à

quelconque aménagement paysager dans l'emprise de la voie publique, sauf les entrées charretières et les trottoirs qu'il est en droit d'aménager conformément au présent règlement ou à tout autre règlement municipal.

Sur autorisation écrite de la Ville, une dérogation au présent article peut être accordée au propriétaire riverain situé en zone industrielle ou commerciale qui justifie sa demande.

- 7.12** Le présent règlement ne confère aucun droit acquis aux propriétaires riverains pour des travaux qui ont été faits sans droit dans l'emprise de la voie publique avant son entrée en vigueur et en aucun cas la Ville ne peut être tenue de les tolérer.

Soyez prévoyants et vérifiez toujours les limites de votre terrain (bornes) avant de construire des aménagements en devanture de votre résidence. Vérifiez également auprès du Service de l'urbanisme si des permis sont requis avant de réaliser des travaux sur votre propriété afin de vous éviter de mauvaises surprises.

# Calendrier des collectes de matières résiduelles

Vous trouverez aux pages centrales de ce bulletin votre calendrier de collectes de vos ordures ménagères, recyclage, feuilles mortes, résidus verts et arbres de Noël couvrant l'année 2025 au complet. Il est important de le conserver, car c'est la seule copie papier qui vous sera transmise.

Disponible également sur le Web : [saint-georges.ca/services/services-aux-citoyens/collecte-des-dechets-et-matieres-residuelles](http://saint-georges.ca/services/services-aux-citoyens/collecte-des-dechets-et-matieres-residuelles)

## Rappel de la réglementation

- Tout propriétaire doit se procurer un bac pour la collecte de ses déchets. Il peut le faire à Ville de Saint-Georges au coût de 110,92\$ (livré au domicile) ou ailleurs pourvu qu'il soit conforme pour la collecte mécanique (marque IPL). Le bac bleu doit obligatoirement être commandé auprès de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud au ☎ 418 685-2230. Il est fourni gratuitement.
- Le bac doit être placé en bordure de la route la veille du ramassage, les roues vers la maison, en laissant un espace de 12 pouces (0,3 m) entre les bacs s'il y a lieu.
- Le bac doit être retiré le soir même de la collecte.
- Il est interdit de déposer les bacs sur les bandes cyclables et piétonnières ainsi que sur les trottoirs.
- Aucun sac ou autre contenant que le bac ne sera ramassé sauf lors des collectes spéciales de feuilles et d'arbres de Noël.
- Les branches d'arbres sont permises à côté du bac à ordures, à la condition d'être liées en paquet d'un mètre (3 pieds) ou moins, maximum trois (3) paquets à la fois.

## Astuces facilitant la collecte des ordures

Pour réduire le risque que les déchets restent collés aux parois du bac lors du ramassage, mettez les déchets solides dans des sacs en plastique avant de les déposer dans votre bac (cela en facilitera aussi l'entretien).

En hiver, soyez vigilants et pensez à éloigner votre bac du bord de la route afin d'éviter qu'il soit renversé lors des opérations de déneigement.



## Résidus verts (FEUILLES, PLANTES, FLEURS ET JARDINS)

Du 1<sup>er</sup> mai au 15 novembre 2025, vous pouvez disposer gratuitement de vos feuilles, résidus de jardins, plantes et fleurs à l'Écocentre pour végétaux (1825, 95<sup>e</sup> Rue, Saint-Georges).  
☎ 418 226-2216

### Important :

1. D'abord vous arrêter sur la balance pour permettre à la Ville de compiler les quantités.
2. Les grosses branches, sacs de plastiques et déchets domestiques ne sont pas acceptés.



© AdobeStock

## Encombrants ménagers

Les encombrants ne sont pas ramassés pendant la collecte des ordures ménagères. La Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud offre un service gratuit de récupération des encombrants à l'année.

Aucun horaire n'est préétabli, il suffit d'appeler ☎ 418 685-2230.

### Voici des exemples acceptés :

- Cuisinières et réfrigérateurs
- Sofas, divans et bibliothèques
- Systèmes informatiques
- Souffleuses à neige
- Laveuses et sècheuses, chauffe-eau
- Téléviseurs et systèmes audio-vidéo



# Calendrier des collectes de matières résiduelles 2025

À conserver

	Zone 1 Lundi	Zone 2 Mardi	Zone 3 Mercredi	Zone 5 Lundi	Zone 7 Mercredi	Zone 8 Jeudi
<b>Décembre 2024</b>						
Zone 3 devancée au 23 déc.	23	24	25  Devancée au 23	23	25  Reportée au 27	26
Zone 7 reportée au 27 déc.	30	31		30		
<b>Janvier 2025</b>						
<b>Congé jour de l'An</b>						
			1  Reportée au 3		1  Devancée au 31 déc.	2
Zone 7 devancée au 31 déc.	6	7	8	6	8	9
Zone 3 reportée au 3 janvier	13	14	15	13	15	16
	20	21	22	20	22	23
	27	28	29	27	29	30
<b>Février 2025</b>						
	3	4	5	3	5	6
	10	11	12	10	12	13
	17	18	19	17	19	20
	24	25	26	24	26	27
<b>Mars 2025</b>						
	3	4	5	3	5	6
	10	11	12	10	12	13
	17	18	19	17	19	20
	24	25	26	24	26	27
	31			31		
<b>Avril 2025</b>						
		1	2		2	3
	7	8	9	7	9	10
	14	15	16	14	16	17
	21	22	23	21	23	24
	28	29	30	28	30	
<b>Mai 2025</b>						
<b>Ordures</b> Début de la collecte hebdomadaire en mai						1
	5	6	7	5	7	8
	12	13	14	12	14	15
<b>Écocentre végétaux</b> Ouverture 1 <sup>er</sup> mai	19	20	21	19	21	22
	26	27	28	26	28	29
<b>Juin 2025</b>						
	2	3	4	2	4	6
	9	10	11	9	11	13
	16	17	18	16	18	20
	23	24	25	23	25	27
	30			30		

Zone 1 Lundi	Zone 2 Mardi	Zone 3 Mercredi	Zone 5 Lundi	Zone 7 Mercredi	Zone 8 Jeudi	
<b>Juillet 2025</b>						
	1  Reportée au 4	2 		2 	3 	<b>Congé fête du Canada</b>
7 	8 	9 	7 	9 	10 	 <b>Zone 2</b> reportée au 4 juillet
14 	15 	16 	14 	16 	17 	
21 	22 	23 	21 	23 	24 	
28 	29 	30 	28 	30 	31 	
<b>Août 2025</b>						
4 	5 	6 	4 	6 	7 	
11 	12 	13 	11 	13 	14 	
18 	19 	20 	18 	20 	21 	
25 	26 	27 	25 	27 	28 	
<b>Septembre 2025</b>						
1 	2 	3 	1  Reportée au 5	3 	4 	<b>Congé fête du Travail</b>
8 	9 	10 	8 	10 	11 	 <b>Zone 5</b> reportée au 5 sept.
15 	16 	17 	15 	17 	18 	
22 	23 	24 	22 	24 	25 	
29 	30 		29 			
<b>Octobre 2025</b>						
		1 		1 	2 	<b>Ordures</b> Début de la collecte aux 2 semaines en octobre
6 	7 	8 	6 	8 	9 	
13 	14 	15 	13 	15 	16 	
20 	21 	22 	20 	22 	23 	
27 	28 	29 	27 	29 	30 	
<b>Novembre 2025</b>						
3 	4 	5 	3 	5 	6 	 <b>Écocentre végétal</b> Fermeture 15 novembre
10 	11 	12 	10 	12 	13 	
17 	18 	19 	17 	19 	20 	
24 	25 	26 	24 	26 	27 	
<b>Décembre 2025</b>						
1 	2 	3 	1 	3 	4 	<b>Congé de Noël</b>
8 	9 	10 	8 	10 	11 	 <b>Zone 8</b> reportée au 26 déc.
15 	16 	17 	15 	17 	18 	
22 	23 	24 	22 	24 	25 	Reportée au 26
29 	30 	31 	29 	31 		

 Ordures (Bac noir)  
  Collecte de feuilles  
  Récupération (Bac bleu)  
  Collecte des sapins de Noël  
  Résidus verts



## Description des zones

### ZONE 1 Saint-Georges - secteur Ouest

Le secteur Ouest, à partir du pont de la rivière Pozer en direction sud jusqu'à l'intersection des 1<sup>re</sup> et 10<sup>e</sup> Avenues incluant également, dans le secteur d'Aubert-Gallion, le parc de maisons mobiles, les 54<sup>e</sup>, 55<sup>e</sup>, 57<sup>e</sup> Rues Nord, la 10<sup>e</sup> Rue, le secteur du parc des Sept-Chutes par la 10<sup>e</sup> Rue, la 20<sup>e</sup> Rue, la 22<sup>e</sup> Rue, la 25<sup>e</sup> Rue, la 21<sup>e</sup> Avenue, la 27<sup>e</sup> Avenue et la 30<sup>e</sup> Avenue Sud à partir de la 42<sup>e</sup> Rue Nord jusqu'à sa limite sud.

### ZONE 2 Saint-Georges - secteur Est

Le secteur situé à l'ouest du boulevard Lacroix compris à partir du pont de la rivière Famine jusqu'au pont de la rivière du Loup. Le secteur situé à partir de la 151<sup>e</sup> Rue jusqu'aux limites sud de la ville (pont de la rivière Patrick, secteur Donovan).

### ZONE 3 Saint-Georges - secteur Est et Aubert-Gallion

Le secteur situé à l'est du boulevard Lacroix à partir du pont de la rivière Famine jusqu'à la 150<sup>e</sup> Rue comprenant également la 127<sup>e</sup> Rue (route 204) et les rues adjacentes jusqu'aux limites de Saint-Prospère, y compris la 125<sup>e</sup> Avenue.

Le secteur nord d'Aubert-Gallion à partir du pont de la rivière Pozer jusqu'aux limites de Notre-Dame-des-Pins comprenant également la 40<sup>e</sup> Avenue Sud.

### ZONE 5 Saint-Georges - secteur Sartigan et Aubert-Gallion

Le secteur Sartigan situé au sud du pont de la rivière du Loup jusqu'aux limites de la ville.

Le secteur sud d'Aubert-Gallion jusqu'aux limites du secteur Saint-Jean-de-la-Lande et de Saint-Martin.

### ZONE 7 Saint-Georges - secteur Nord

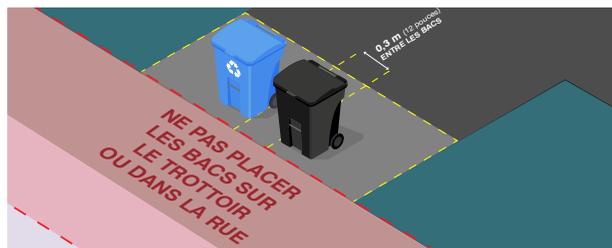
Le secteur Nord compris entre la 57<sup>e</sup> Rue et la 98<sup>e</sup> Rue et entre le boulevard Lacroix (route 173) et les limites nord-est de la ville (secteur Club de golf).

### ZONE 8 Saint-Georges - secteur Aubert-Gallion et secteur Saint-Jean-de-la-Lande

Le rang Sainte-Éveline (42<sup>e</sup> Rue Sud, Aubert-Gallion) et le secteur Saint-Jean-de-la-Lande au complet.

### Pour visualiser la carte des zones de collecte :

 [saint-georges.ca/carte-interactive/services-et-installations/zones-de-cueillette-des-dechets](http://saint-georges.ca/carte-interactive/services-et-installations/zones-de-cueillette-des-dechets)



## Disposition des bacs

Laissez un espace de **12 pouces (0,3 m)** entre les bacs au bord de la route pour faciliter la collecte mécanique.

Pendant la saison hivernale, avec les amoncellements de neige créés par le passage des charrues, soyez vigilants et placez vos bacs à environ **2 pieds de la route** pour éviter qu'ils soient renversés lors des opérations de déneigement.

## Précisions sur les matières recyclables

### Va dans mon bac bleu

- Papiers et cartons non souillés par les aliments;
- Contenants de verre et de métal rincés, dont les couvercles ont été préalablement enlevés;
- Contenants de plastique rigide portant le symbole de recyclage;
- Sacs de plastique qui n'ont pas été en contact avec des aliments.

### Ne va PAS dans mon bac bleu

- Mouchoirs, essuie-tout, serviettes de papier, billets à gratter;
- Ampoules, vitre de fenêtre, céramique, vaisselle;
- Résidus domestiques dangereux, aérosols, métal (plus de 25 livres);
- Styromousse;
- Caoutchouc;
- Jouets.

### Renseignements :

 [ricbs.qc.ca](http://ricbs.qc.ca)  
 418 685-2230



## Arbres de Noël

À compter de cette année, **une seule collecte porte-à-porte spéciale sera effectuée** pour le ramassage des sapins de Noël. Cette année, la collecte s'effectuera dans la semaine du **6 au 9 janvier 2025**.

Vous devez placer vos arbres en bordure de la route, au plus tard la veille de la journée de votre collecte habituelle.



© AdobeStock

## Fosses septiques

L'horaire de vidange de fosses septiques 2025 sera disponible d'ici la fin du mois de novembre sur le site Web :

[saint-georges.ca](http://saint-georges.ca).

Pour des précisions : ☎ 418 226-5300



© AdobeStock



© AdobeStock

## Lampadaires de rue défectueux

La Ville de Saint-Georges compte un peu plus de 4 000 lampadaires sur l'ensemble de son territoire. Comme citoyen, vous êtes donc notre meilleur atout pour nous informer des défectuosités des lampadaires, qu'il s'agisse d'un bris ou d'un trouble de fonctionnement.

Pour nous informer d'un bris, notez le numéro du poteau (*numéro rouge sur une plaque blanche*) et contactez-nous :

☎ 418 226-2216 ou

✉ [brigitte.lessard@saint-georges.ca](mailto:brigitte.lessard@saint-georges.ca)

Les travaux à effectuer seront transmis à un entrepreneur externe pour réparation dans les trois semaines suivant votre appel.

## Garder les ordures au sec

**Le coût d'enfouissement des ordures est calculé au poids.** Par conséquent, le simple fait de garder les bacs et conteneurs à l'abri des intempéries ou de s'assurer que les couvercles soient bien refermés permet d'éviter d'envoyer au site d'enfouissement des déchets mouillés plus lourds.

C'est un geste simple qui évite d'enfourer de l'eau, réduisant les coûts d'enfouissement pour toute la collectivité.



# Service des loisirs et de la culture

☎ 418 228-8155

## HEURES DE BUREAU

Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h



### Centre sportif Lacroix-Dutil

📍 11121, 1<sup>re</sup> Avenue

☎ 418 228-8155

✉ loisirs@saint-georges.ca

📘 /LoisirsSaintGeorges

📷 /villedesaintgeorges

💻 loisirs.saint-georges.ca



Borne 2058



### Centre de ski Saint-Georges

📍 2800, 107<sup>e</sup> Rue

☎ 418 228-8151

✉ ski@saint-georges.ca

📘 /Centredeski

📷 /centredeski.saintgeorges

💻 ski.saint-georges.ca



Borne 2040



### Centre culturel Marie-Fitzbach

📍 250, 18<sup>e</sup> Rue

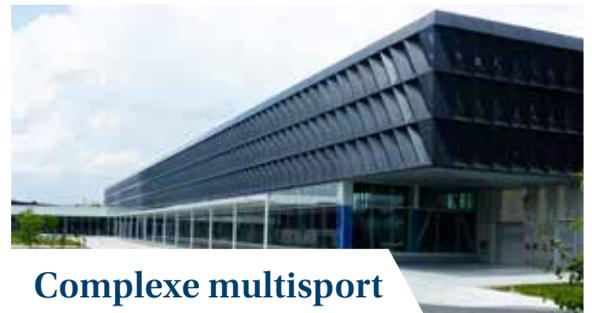
☎ 418 226-2271

📘 /Fitzbach

💻 ccmf.saint-georges.ca



Borne 4245



### Complexe multisport

📍 2305, 119<sup>e</sup> Rue, porte P30

☎ 418 228-6741

📘 /LoisirsSaintGeorges

💻 loisirs.saint-georges.ca



Borne 2802

# Carte-loisirs

## Où se la procurer?

Au Service des loisirs et de la culture au centre sportif Lacroix-Dutil (11121, 1<sup>re</sup> Avenue), sur les heures d'ouverture; soit du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Vous pouvez aussi remplir le formulaire en ligne : [loisirs.saint-georges.ca/carte-loisirs](https://loisirs.saint-georges.ca/carte-loisirs) et nous le retourner par courriel à [carte.loisirs@saint-georges.ca](mailto:carte.loisirs@saint-georges.ca) avec une copie des pièces requises mentionnées plus bas.

### Pièces requises :

- Preuve de résidence reconnue (permis de conduire, comptes, etc.);
- Preuve étudiante (s'il y a lieu);
- Preuve d'identité;
- Photo du visage, sinon une photo sera prise sur place.

*Note : tous les coûts doivent être acquittés au moment de l'achat.*

## Pour qui?

Les résidents et les non-résidents.  
Une seule carte émise par personne.

## Type d'abonnement

### Familial

- Parents et enfants de 17 ans et moins.  
Une famille doit résider à la même adresse pour avoir la carte familiale.
- Les enfants de 18 à 21 ans, s'ils sont aux études à temps plein, sur présentation de la carte étudiante.

### Individuel

- Adulte 18 ans et plus.
- 17 ans et moins.

## Coût (TAXES COMPRISES)

	Résidents	Non-résidents
<b>Familial</b>	150\$	300\$
<b>18 ans et +</b>	100\$	200\$
<b>17 ans et -</b>	62\$	124\$

## Renouvellement

La carte-loisirs est valide pour 1 an. Apportez vos cartes échues lors d'un renouvellement; elles servent 3 ans. En cas de perte ou de détérioration, le remplacement d'une carte-loisirs coûte 5\$.

## Avantages et réductions

### 1 Accès gratuit

- **Baignade publique :**  
Complexe multisport;  
Centre sportif Lacroix-Dutil;  
Parc des Sept-Chutes.
- **Tennis :**  
Centre sportif Lacroix-Dutil;  
Cégep Beauce-Appalaches.
- **Badminton :**  
Complexe multisport
- **Pickleball :**  
Complexe multisport
- **Hockey libre :**  
Centre sportif Lacroix-Dutil
- **Carte de la bibliothèque municipale**

**2 20% de réduction** sur l'achat d'un billet de saison ou billet journalier pour le ski et la planche à neige au centre de ski Saint-Georges.

**3 20% de réduction (résidents seulement)** sur les activités offertes par le Service des loisirs et de la culture  
Ateliers culturels et sportifs / Camp de jour / Cours de natation / Cours de Gardiens avertis et Prêts à rester seuls / Évasion jeunesse / Cours privés de ski et planche

# Centre de ski Saint-Georges

☎ 418 228-8151

📘 /centredeski

📍 centredeski.saint-georges

✉ ski@saint-georges.ca

🌐 ski.saint-georges.ca

📍 2800, 107<sup>e</sup> Rue



Borne 2040

## Horaire

### Ski et planche à neige

Mercredi et vendredi ..... 17 h à 21 h  
Samedi et dimanche ..... 9 h à 17 h

### Pente-école

Samedi et dimanche ..... 9 h à 17 h  
Congé des Fêtes ..... 9 h à 17 h  
Semaine de relâche ..... 9 h à 17 h

**L'horaire peut être modifié sans préavis.**

## Coûts SKI ET PLANCHE

### Billet de saison TARIF RÉGULIER

	Sans carte-loisirs	Avec carte-loisirs
Étudiant 6 à 21 ans	157\$	125\$
Adulte	200\$	160\$
Familial	394\$	315\$
Enfant 5 ans et -	Gratuit	

Prévente du lundi 18 novembre 8 h au lundi 25 novembre 16 h sur [ski.saint-georges.ca](http://ski.saint-georges.ca)

## Consignes importantes

Sur le site, les enfants de moins de 9 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Le casque est obligatoire dans le parc à neige et pendant les cours.



### Billet journalier SANS CARTE-LOISIRS

	☀	🌙	☀/🌙
Étudiant 6 à 21 ans	14\$	12\$	17\$
Adulte	19\$	14\$	22\$
Enfant 5 ans et -	Gratuit		

### Billet journalier AVEC CARTE-LOISIRS

	☀	🌙	☀/🌙
Étudiant 6 à 21 ans	12\$	10\$	13\$
Adulte	14\$	12\$	18\$
Enfant 5 ans et -	Gratuit		

## Coûts RANDO ALPINE (SKI TOURING)

Montée qui consiste à prendre ses propres moyens (peaux d'ascension) pour se rendre en haut de la montagne, pour ensuite descendre dans les pistes.

### Billet de saison

	Sans carte-loisirs	Avec carte-loisirs
Étudiant 6 à 21 ans	65\$	52\$
Adulte	82\$	66\$
Familial	162\$	130\$

### Dates à noter

Prévente de billets de saison :  
**Lundi 18 au lundi 25 novembre 2024**  
En ligne : [ski.saint-georges.ca](http://ski.saint-georges.ca)

Journées pédagogiques :  
**Lundi 6 et vendredi 24 janvier, vendredi 14  
février ainsi que lundi 10 mars**

Le centre de ski est ouvert si la météo le permet.

### Cours privés

Seul avec un moniteur qualifié (durée de 55 minutes)

**Le prix du cours n'inclut pas le billet de remontée.**

Régulier	36\$
Avec carte-loisirs ( <i>résident seulement</i> )	29\$
Non-résident	72\$

### Politique de remboursement

- + de 24 heures d'avis : 90% du montant
- de 24 heures d'avis : aucun remboursement

### Renseignements

418 228-8151, poste 3359 ou [laurence.pichette@saint-georges.ca](mailto:laurence.pichette@saint-georges.ca)



### Billet journalier SANS CARTE-LOISIRS

			
Étudiant 6 à 21 ans	6\$	5\$	7\$
Adulte	7\$	6\$	9\$

### Billet journalier AVEC CARTE-LOISIRS

			
Étudiant 6 à 21 ans	5\$	4\$	6\$
Adulte	6\$	5\$	7\$

## Location d'équipements

Administré par Ambiance Sports



Location sur place : skis, planches à neige, bottes, bâtons et casques.

Possibilité de location pour la saison au magasin.

### Heures d'ouverture

Mercredi et vendredi : 17 h à 21 h  
Samedi : 9 h à 17 h  
Dimanche : 9 h à 17 h

### Coordonnées

Boutique du centre de ski :  
418 228-8151, poste 8458

Boutique Ambiance Sports :  
418 228-0388



# Centre culturel Marie-Fitzbach

☎ 418 226-2271

f /Fitzbach

✉ ccmf@saint-georges.ca

🌐 ccmf.saint-georges.ca

▶ centreculturelmarie-fitzbach

📍 250, 18<sup>e</sup> Rue



Borne 4245

## HORAIRE\*

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 12 h à 18 h

Jeudi fermé

Samedi et dimanche de 10 h à 17 h

\*Horaire sujet à changement.

## Bibliothèque municipale

### Carte de membre

Pièces exigées pour abonnement ou réabonnement :

- Preuve de résidence reconnue (*permis de conduire*)
- Carte d'étudiant valide (*si requise*)
- Pièce d'identité

### Les abonnés peuvent emprunter pour 21 jours :

- 10 livres ou revues reliées;
- 4 livres numériques;
- 4 disques compacts;
- 2 DVD;
- 2 casse-tête;
- 2 revues;
- 4 nouveautés en location (4 \$ chacune).

### Coûts

**Résidents** .....**Gratuit**

### Non-résidents

**Détenteur d'une carte-loisirs** .....**Gratuit**

Famille ..... 200 \$

Adulte (18 ans et +) ..... 100 \$

Étudiant à temps plein (18 à 21 ans) ..... 50 \$

Enfant (17 ans et -) ..... 50 \$

## Programme une naissance, un livre

### Pour les bébés de 0 à 12 mois

Offrez à votre bébé un cadeau des plus précieux : le goût des livres et de la lecture.

**Inscrivez votre bébé au programme et obtenez gratuitement une trousse bébé-lecteur comprenant :**

- Un livre cartonné;
- Un exemplaire du magazine Enfants Québec;
- Et bien d'autres surprises.

Pour les abonnés seulement.  
Preuve de résidence et d'identité requises.



## Services en ligne

- Renouvellements de prêts;
- Abonnements;
- Emprunts de livres numériques et audios;
- Suggestions d'achat;
- Cours en ligne;
- Et plus...

### Vous voulez emprunter des livres numériques mais vous ne savez pas comment?

Trouvez la marche à suivre et les renseignements nécessaires :  
[ccmf.saint-georges.ca/bibliotheque/collections-et-services](http://ccmf.saint-georges.ca/bibliotheque/collections-et-services)



© AdobeStock

## Centre d'art et d'exposition

### Expositions hivernales à voir

du 28 novembre au 9 février

Thématique : **Nos héritages**

- **L'histoire des jouets** – Stéphane Corriveau & Marlène Lemieux
- **Vie de famille** – Société de Généalogie de la Beauce et Société historique Sartigan
- **Paysages forestiers** – Theresa Möller
- **Sur la piste** – Catherine Bédard
- **Les transmissions silencieuses** – Sylvie Lavoie
- **Offrez l'art en cadeau** – Boutique AAB
- **Viens et vois...** (jusqu'au 12 janvier)
  - Collection de crèches Hélène Paquet et Martial Drouin

### Expositions printanières

du 20 février au 4 mai

Thématique : **Tout un monde**

Pour découvrir tous les exposants :

 [ccmf.saint-georges.ca/centre-dart-et-dexposition](http://ccmf.saint-georges.ca/centre-dart-et-dexposition)

## Activités offertes au



### Visites animées sur réservation

Pour tous les types de groupes :

- Groupes scolaires (tous les niveaux)
- Groupes associatifs ou FADOQ
- Familles

### Animations culturelles variées

- Concerts
- Conférences
- Cours et ateliers
- Heure du conte
- Minilitous
- Rencontres d'artistes
- Spectacles pour enfants

### Rallyes de tous genres

Rallye Dico-culturel | Mission découverte | Historique

 [ccmf.saint-georges.ca/rallyes](http://ccmf.saint-georges.ca/rallyes)

### Boutique Artistes et Artisans de Beauce

Pour des cadeaux uniques... Ça vaut le détour!

 [boutiqueaab.com](http://boutiqueaab.com)

## Organismes présents au centre culturel

### Art en Beauce

#### LA COLLECTION

 [collection-artenbeauce.org](http://collection-artenbeauce.org)

 [info@collection-artenbeauce.org](mailto:info@collection-artenbeauce.org)

 418 478-5646

 /collection.artenbeauce

### Artistes et Artisans de Beauce

 [aab-qc.ca](http://aab-qc.ca)

 [info@aab-qc.ca](mailto:info@aab-qc.ca)

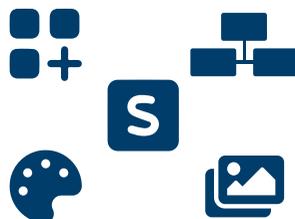
 581 681-0746

 /ArtistesArtisansBeauce

### Club de Scrabble

 Ria Dewulf : 418 225-3215

 Louise Maheux : 418 228-7681



### Société de Généalogie de la Beauce

 [societegenealogiebeauce.wordpress.com](http://societegenealogiebeauce.wordpress.com)

 [sgbce@globetrotter.net](mailto:sgbce@globetrotter.net)

### Société historique Sartigan

 [shsartigan.com](http://shsartigan.com)

 [shsartigan@hotmail.com](mailto:shsartigan@hotmail.com)

 418 227-6176

 /shsartigan

### Artistes recherchés

Pour l'exposition **LES TALENTS CACHÉS S'EXPOSENT** du 20 février au 13 avril 2025.

Vous aimeriez présenter le fruit de votre talent?

Nous recherchons des oeuvres originales (tableau, collage, montage, photographie, dessin, peinture, sculpture, art textile, etc...).

Apportez une oeuvre au centre culturel Marie-Fitzbach entre le **1<sup>er</sup>** et le **9 février** 2025.

Pour information :

 [ccmf.saint-georges.ca/talentscaches](http://ccmf.saint-georges.ca/talentscaches)

### Clin d'oeil sur la Beauce

À compter de février 2025

Thématique : **Ode à la nature**

Pour information et inscription :

 [ccmf.saint-georges.ca/concours](http://ccmf.saint-georges.ca/concours)



### Location de salle

Plusieurs salles offertes en location

Pour organismes ou activités culturelles.

Coûts applicables selon la tarification de la Ville.

 418 226-2271, poste 3354



# CONCOURS EN ARTS VISUELS

## Noël dans ma Cité

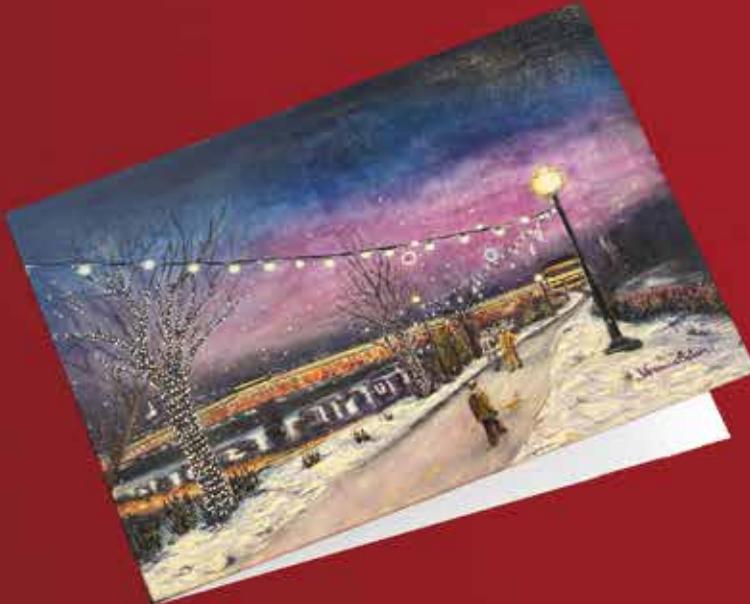
Du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 31 janvier 2025

Sortez vos appareils photo, vos crayons ou vos pinceaux  
et illustrez Saint-Georges en hiver!

L'oeuvre gagnante servira de carte de Noël en 2025.

Renseignements :

418 226-2271, poste 2238 ou [ccmf.saint-georges.ca/concours](http://ccmf.saint-georges.ca/concours)



Oeuvre gagnante 2024

Le sentier enchanté

Par Véronica Bélam, Saint-Georges

Tous les modèles de cartes depuis 2014 sont en vente  
à la Boutique Artistes et Artisans de Beauce  
au centre culturel Marie-Fitzbach (3<sup>e</sup> niveau)

Coût : 2\$ / unité

Toutes les oeuvres ont été créées par des artistes de la région.

# Complexe multisport

📍 2305, 119<sup>e</sup> Rue, porte P30



Borne 2802

☎ 418 228-6741

## Coûts

### Pickleball

**Détenteur d'une carte-loisirs** ..... **Gratuit**  
1 heure (1 terrain) ..... 13 \$

**Réservation en ligne par Sport-Plus**

### Badminton

**Détenteur d'une carte-loisirs** ..... **Gratuit**  
1 heure (1 terrain) ..... 13 \$  
Vente de volants ..... 4 \$ / unité  
Location de raquette ..... 2,50 \$ / unité

**Réservation en ligne par Sport-Plus**

### Piscine

**Détenteur d'une carte-loisirs** ..... **Gratuit**  
Adulte ..... 3,75 \$ / pers.  
Enfant (17 ans et -) ..... 1,75\$ / pers.  
Bébé (2 ans et -) ..... Gratuit  
Vente de casque de bain ..... 5 \$ / unité

**Aucune réservation nécessaire**

## Carte entrée

Possibilité de se procurer une « Carte entrée » (adulte ou enfant) à l'accueil pouvant être utilisée lors des baignades libres et pour les longueurs. Consultez [loisirs.saint-georges.ca/baignade-interieure](http://loisirs.saint-georges.ca/baignade-interieure) pour les détails.

## Formations en sauvetage

Différentes formations sont offertes pour pouvoir travailler comme assistant surveillant-sauveteur ou surveillant-sauveteur!

Pour de plus amples informations en lien avec les programmes de formation, consultez [sauvetage.qc.ca/fr](http://sauvetage.qc.ca/fr)

Pour connaître les cours offerts, consultez [loisirs.saint-georges.ca/cours-offerts/sauveteur](http://loisirs.saint-georges.ca/cours-offerts/sauveteur)

## Horaires

Avant de vous déplacer, consultez les horaires sujets à changement sur [loisirs.saint-georges.ca/infrastructures/complex-multisport](http://loisirs.saint-georges.ca/infrastructures/complex-multisport)



# Sports extérieurs

## Glaces extérieures

	Chalet	Bandes	Hockey libre	Patinage libre
<b>Parc des Boisés de l'Ouest</b> 1905, 45 <sup>e</sup> Rue Nord   418 230-2592	🏠	🏂 1	🏒	
<b>Parc Caron</b> Haut de la 157 <sup>e</sup> Rue et 8 <sup>e</sup> Avenue   418 313-1866	🏠	🏂 1	🏒	
<b>Parc du Cap</b> 86 <sup>e</sup> Rue entre 8 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup> Avenue   418 222-8850	🏠	🏂 1	🏒	
<b>Parc Pomerleau</b> 32 <sup>e</sup> Rue, secteur Ouest   418 228-0249	🏠	🏂 2	🏒	🛼
<b>Espace Carpe Diem</b> 10330, 1 <sup>re</sup> Avenue, secteur Est   418 227-9056 ou 418-227-5785	🏠			🛼
<b>Secteur Saint-Jean-de-la-Lande</b> 595, Avenue de Saint-Jean-de-la-Lande   418 228-5553	🏠	🏂 1	🏒	🛼
<b>Parc Donovan</b> 193 <sup>e</sup> Rue   418 227-3799	🏠	🏂 1	🏒	

## Sentiers

### Ski de fond

**Départ** du stationnement de la cabane à sucre Aurélien Lessard (10<sup>e</sup> Rue).

La cabane à sucre est ouverte pour services du jeudi au dimanche à partir de 13 h.

**En jaune** la piste cyclable existante.

### Raquette

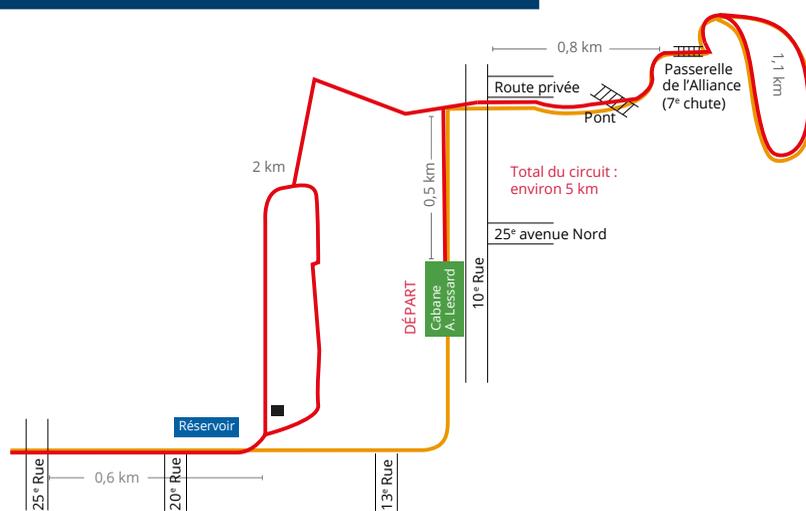
Suivez le sentier Seigneurial jusqu'au parc des Sept-Chutes.

### Sentiers du Club Rendez-vous

#### Ski de fond et raquette

16 km de piste de ski de fond classique, 7 km de ski de fond pas de patin et 5 km de sentiers de raquette.

📧 [clubrendezvous.ca](http://clubrendezvous.ca)



### Horaire

Surveillez l'ouverture et l'horaire des activités extérieures sur notre site Web. Les conditions sont mises à jour quotidiennement au [loisirs.saint-georges.ca](http://loisirs.saint-georges.ca)

# Organismes accrédités (mineurs)



## Association de **tennis** et de **racquetball** mineure de **Saint-Georges de Beauce inc.**

Inscription de septembre à mai  
Kathy Larochelle (présidente)  
☎ 418 228-2020  
🌐 tennisbeauce.com



## Club de **gymnastique** régional **Voltige**

Jonathan Shink (président)  
☎ 418 222-0974  
🌐 clubvoltige.com  
✉ voltige@telus.net



## L'escadron 890 des **Cadets de l'air**

Inscription en septembre et janvier  
Jonathan Pelletier (président)  
☎ 418 227-1973  
✉ 890aviation@cadets.gc.ca



## Association des joueurs de **hockey** mineur **Saint-Georges inc.**

Charles-Éric Vallée (président)  
☎ 418 387-0102  
🌐 ajhmsg.com



## Club de **judo** **Saint-Georges**

François Kelly (président)  
☎ 581 744-2185  
🌐 judobeauce.com  
✉ admjudostgeorges@gmail.com



## **Maison des Jeunes de Beauce-Sartigan**

Inscription en tout temps  
Sylvie Nadeau (présidente)  
Julie Barrette  
☎ 418 227-6272  
🌐 mdjbeaucesarigan.com  
✉ direction@mdjbeaucesarigan.com



## Association du **soccer** mineur **Saint-Georges inc.**

Olivier Bélanger  
(directeur général)  
☎ 581 825-0909  
🌐 ascalon.club  
✉ dg@ascalon.club



## Club de **natation** régional de **Beauce**

Inscription en août et pendant l'année  
Anne-Marie Roy (présidente)  
☎ 418 227-8457  
🌐 natationcnrb.com  
✉ natationcnrb@hotmail.com



## **Groupe Scout et Guide de Saint-Georges**

Inscription toute l'année  
Andréanne Jutras (présidente)  
☎ 418 999-8936  
✉ andreanne.jutras1982@gmail.com



## **JAYS - Association de baseball** mineur de **Saint-Georges**

Gino Giroux (président)  
☎ 418 225-1726  
🌐 abmsg.ca  
✉ abmsg@hotmail.ca



## Club de **patinage artistique** **Saint-Georges inc.**

Inscription en août  
Lyne Beaudoin (présidente)  
☎ 418 230-7770  
🌐 cpasg.ca



## **Chorale les Rossignols**

Inscription en septembre  
Pascal Simard (président)  
☎ 418 957-9108  
🌐 choralerossignols.e-monsite.com  
✉ choralerossignols@hotmail.com



## **Corps de cadets 2625**

Simon Gilbert (président)  
Jordan Côté (commandant)  
☎ 418 313-0478  
🌐 cc2625.ca  
✉ comitecivil2625@gmail.com





# SAINT-GEORGES

MILIEU CANDIDAT · ÉTÉ 2027  
JEUX DU QUÉBEC



**Ville de Saint-Georges est finaliste pour recevoir la Finale des Jeux du Québec à l'été 2027.**

Recevoir une Finale des Jeux du Québec, c'est accueillir les meilleurs athlètes de 12 à 17 ans provenant des 19 régions du Québec durant 10 jours.

C'est aussi 12 000 000 \$ en retombées économiques et surtout, la fierté de faire découvrir à tout le Québec notre ville et cette belle région qu'est la Beauce.



**DONNEZ VOTRE APPUI EN 1 CLIC**  
**GOSTG2027.COM**

**ENSEMBLE,**  
démontrons que nous sommes  
**VRAIMENT PRÊTS**  
à accueillir cet événement !

**SUIVEZ-NOUS**

  **GOSTG2027**

